

Métiers d'art : Créateur en arts céramiques

Mis à jour le 30 novembre 2022

Conditions d'entrée et prérequis

Niveau minimum exigé :
baccalauréat

- avoir fait l'expérience des pratiques céramiques de base : modelage, tournage, décor
- posséder une culture générale dans le domaine des arts visuels et céramiques
- avoir une pratique artistique personnelle
- être porteur d'un projet professionnel dans le domaine des arts céramiques

Public visé

Adultes en voie de professionnalisation ou en reconversion professionnelle

Rythme

Temps plein

Durée en centre

1400 heures

Validation

Une évaluation diagnostique individuelle en situation professionnelle est réalisée les 2 premiers jours à l'entrée en formation. Elle permet d'identifier les représentations des stagiaires, de situer le niveau de leurs connaissances et de la gestuelle professionnelle.

Une évaluation en contrôle continu est assurée par les formateurs référents de la structure et compte pour 1/3 dans le résultat final. Les formateurs donnent aux stagiaires des exercices ou tâches à réaliser dans le cadre de leurs interventions. Ces tâches sont

Objectifs professionnels

La certification répond à un projet explicite de création d'activité (en entreprise individuelle) dans le secteur des métiers d'art, en tenant compte des spécificités de ce secteur : mettre au point une production, trouver, équiper et financer un atelier de production, établir son réseau de vente.

La formation permet de compléter par de solides bases techniques les acquis des titulaires, elle permet aussi de les théoriser afin de prétendre à des emplois complémentaires d'intervenant spécialisé en céramique ou d'assistant d'atelier, qui leur permettront de porter sur le long terme une activité artistique souvent moins rémunératrice OU de concevoir une production utilitaire répondant aux attentes des acheteurs actuels (justification artistique, choix techniques en fonction de contraintes de production : délais de réalisation, prix de revient ...).

Elle permet d'identifier ces réseaux de vente et les principaux lieux de diffusion afin d'inscrire durablement les titulaires dans leur secteur professionnel.

Compétences attestées au terme de la formation

L'apprenant sera capable de :

- produire en toute autonomie des objets utilitaires, décoratifs et/ou pièces sculpturales en céramique, conçus entièrement ou réalisés sur commande, le cas échéant, selon un modèle ou un projet de designer.
- apporter des références historiques, théoriques, techniques et artistiques permettant d'éclairer les différents paramètres mis en oeuvre dans la conception et la réalisation des objets, et de les faire évoluer.
- gérer son activité de création, de la conception à la production jusqu'à la commercialisation aux particuliers comme aux professionnels.
- tenir compte du contexte territorial et économique de son implantation géographique pour adapter son offre et sa stratégie d'entreprise
- organiser et animer des ateliers et des stages céramiques pour des publics divers (amateurs, scolaires, milieux socio-culturels, ...)

Contenu

Bloc 1 : Façonner des pièces utilitaires et/ou sculpturales en céramique

Bloc 2 : Décorer, mettre en couleur et traiter les surfaces des pièces céramiques

Bloc 3 : Conduire la cuisson de pièces céramiques et maîtriser les contraintes liées à la production céramique

Bloc 4 : Créer et concevoir des pièces utilitaires, décoratives ou sculpturales en céramique porteuses d'une plus-value artistique

Bloc 5 : Gérer, promouvoir et développer son activité dans les arts céramiques

Modalités pédagogiques

Les formateurs donnent aux stagiaires des exercices ou tâches à réaliser dans le cadre de leurs interventions. Ces tâches sont réalisées sur plateau technique en situation professionnelle et portent, selon les modules, sur des compétences techniques et/ou artistiques et/ou méthodologiques.

Métiers d'art : Créateur en arts céramiques

évaluées en situation professionnelle et portent, selon les modules, sur des compétences techniques et/ou artistiques et/ou méthodologiques dans le domaine des arts céramiques.

Chaque stagiaire passe un entretien oral de contrôle continu trois fois durant la formation avec les formateurs référents.

La présentation se fait à partir de pièces (en cours ou réalisées) et d'essais, du carnet de croquis et de notes, explicités et argumentés par le stagiaire. La notation se fait à froid par items notés de 0 à 5. Un relevé de notes et d'appréciation est remis au stagiaire après chacune des trois évaluations. Seules les notes du dernier relevé sont prises en compte dans la notation pour la certification. Tous les domaines abordés lors du cursus de formation sont évalués, selon une grille de 32 items correspondant aux compétences visées. Le nombre total de points obtenus est rapporté à une note sur 20.

Un contrôle terminal est assuré par un jury extérieur à la structure dans le cadre d'une exposition, ouverte au public après le passage du jury. Chaque stagiaire présente une production entièrement réalisée dans les ateliers de la structure, accompagnée d'un dossier de présentation de la démarche et des techniques utilisées. Il présente oralement son travail au jury durant 30 minutes. Le jury, par un questionnement sur le travail et le dossier écrit présentés, et par l'analyse de la qualité de la réalisation, apprécie les compétences intellectuelles, conceptuelles et techniques du candidat.

Le jury de l'épreuve terminale est composé de 5 personnes extérieures à la structure IEAC, 4 sont des professionnels dans le domaine des métiers d'art dont 2

Les cours théoriques sont dispensés au moyen de supports numériques et papier.

Locaux :

- Salle de cours avec paper-board, écran, vidéoprojecteur, ordinateurs, accès internet
- Atelier de céramique avec 10 postes de travail individuel et espace de rangement personnel
- Salle d'émaillage équipée
- Salle de tournage équipée
- Salle des fours équipée

Équipements techniques :

- 5 fours électriques (Nabertherm et Rohde)
- 1 four à gaz
- 12 tours
- 1 croûteuse
- 1 cabine d'émaillage
- 1 boudineuse
- Matériel et outillage céramique

Espace informatique (logiciels bureautiques et d'infographie)

Bibliothèque (1343 références inventoriées, documents papier et DVD)

Dossiers techniques, artistiques ou méthodologiques remis à chaque module abordé (réglementations, recettes, règles d'utilisation, référentiels artistiques ou techniques, listing, notes d'intention ...)

Responsable d'atelier : céramiste certifiée

Profil des intervenants

- Céramistes professionnels en activité, reconnus dans le champ de la sculpture ou des métiers d'art
- Céramistes spécialisés de renom reconnus sur le plan national voir international pour leur expertise technique et/ou artistique, intervenant sur invitation lors de workshops thématique
- Historiens de l'art
- Intervenants professionnels dans les domaines suivants : photo, médias sociaux, statuts juridique – social – fiscal, création et développement d'entreprise, gestion de production, design produits, DAO

Délais et modalités d'accès

Journée d'information collective : mars (de l'année d'entrée en formation)

Entretiens de sélection : mai (à l'IEAC)

Le dossier de candidature se compose :

- d'une lettre de motivation expliquant et développant le projet professionnel et attestant de la motivation dans la durée
- d'un Curriculum Vitae détaillé du parcours et de l'ensemble des formations réalisées
- d'un dossier artistique comportant des photos des pièces céramiques réalisées, ainsi que toutes autres pratiques artisanales et/ou artistiques éventuelles

La sélection des stagiaires à la formation professionnelle s'effectue en deux

Métiers d'art : Créateur en arts céramiques

sont céramistes au moins. Cette évaluation compte pour 2/3 dans le résultat final.

Le jury évalue 7 items notés chacun sur 5 points, à savoir :

- qualité technique du façonnage (coef.1) : habileté, aboutissement, excellence, concordance
 - qualité technique du traitement de surface (décor, texture, émail) (coef.1) : justesse, agilité, réussite
 - maîtrise de la cuisson et des contraintes de production (coef.1) : expertise, diversité, conformité
 - valeur plastique (coef.2) : singularité, richesse, justesse
 - valeur de la démarche conceptuelle (coef.1) : pertinence, complétude des références, cohérence
 - qualité de la présentation orale et écrite en correspondance avec le projet de certification et le projet professionnel (coef.1) : aisance (orale et rédactionnelle), complétude, richesse (lexicale et intellectuelle), pertinence
 - validité du projet professionnel (coef.1) : pertinence, cohérence, complétude, engagement
- Soit un maximum de 40 points attribuables par le jury du contrôle terminal.

Le jury de certification se réunit à l'issue du contrôle terminal. Il est présidé par le/la président(e) du jury du contrôle terminal. Ce jury procède au calcul du total de points pour chaque candidat et rédige une remarque de synthèse : note du contrôle continu (20 points maximum) + note du contrôle terminal (40 points maximum), soit un maximum de 60 points au total.

Obtention de la certification : La moyenne étant de 30 points, la certification « créateur en arts céramiques » est obtenue au-delà de 30 points. Dans le cas où le candidat n'obtiendrait que 30 points de moyenne, le jury de certification, après délibération,

temps : une étude et présélection du dossier de candidature, puis un entretien devant un jury d'admission.

Financements possibles

Prise en charge possible des frais de formation

Référent handicap

Nos référents handicap sont à votre écoute pour l'analyse de vos besoins spécifiques et l'adaptation de votre formation.

Réseau

- GIP Formation Tout au Long de la Vie
- 28 rue de Saurupt - BP 3035
54012 NANCY CEDEX
- ce.gip@ac-nancy-metz.fr
- 03 83 55 06 58
- SIRET : 18542213600019

Métiers d'art : Créateur en arts céramiques

peut décider d'accorder la certification. La voix du ou de la président(e) du jury sera prépondérante, en cas de besoin. Une mention « Félicitations du Jury » peut être prononcée ou non à partir de 48 points, sur avis du jury de certification.

Certification

Non

Modalités d'évaluation

Certificat de réalisation « créateur en arts céramiques » :

Le résultat du contrôle continu est remis aux candidats avant la tenue de l'épreuve terminale, au moyen du relevé de notes final.

Au terme de l'épreuve terminale et suite à la délibération du jury terminal, une fiche de synthèse est renseignée pour chacun des candidats par le (la) président(e) du jury et signée par les membres du jury. Les notes définitives, du contrôle continu et du jury terminal, sont reportées sur le procès-verbal de résultat pour chaque candidat et validées à l'occasion du jury de certification.

Les candidats sont informés oralement à l'issue de la soutenance de leur obtention de la certification, des mentions éventuelles et de l'appréciation globale du jury terminal. La communication se fait collectivement ou individuellement, selon l'avis du jury.

À l'issue des épreuves d'évaluation et après saisie des relevés de note et d'appréciations un parchemin de certification est édité sur papier spécial pour chacun des candidats reçus.

Les mentions du jury obtenues figurent sur le document ainsi que

Métiers d'art : Créateur en arts céramiques

les mentions légales, nom, prénom du candidat et du responsable de l'organisation des épreuves ainsi que sa fonction. Le certificat est signé, tamponné et une copie archivée.

Les documents officiels de la certification sont envoyés par courrier aux candidats.

Entrée-sortie permanente

Non